

31/12/2016

HANDICAP | Les familles de l'APEI ont organisé une conférence sur la protection juridique des majeurs

Apprendre à protéger les adultes fragiles



Des familles des personnes en situation de handicap accueillies dans les établissements de l'APEI. Pour l'occasion, étaient invités Mr Trehudic et Mme Riquin, tous deux juges des tutelles sur le département, ainsi que Mr Guillaumot, directeur adjoint de l'Association tutélaire des majeurs protégés de Savoie et Mme Jacquier, chef de service à la protection juridique des majeurs pour l'Union départementale des associations familiales.

Devenir majeur, c'est être reconnu par la société comme une personne en capacité de réaliser des choix conscients et libres concernant son propre devenir.

Mais la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Un handicap, un accident, simplement l'usure de la vie, peuvent nous fragiliser et altérer notre capacité

à prendre des décisions éclairées.

C'est pour cela que s'est tenue, ce mercredi dans les locaux de l'Association de parents et d'enfants inadaptés (APEI) d'Aix-les-Bains, une conférence sur la protection juridique des majeurs en situation de handicap mental.

Organisée par la commission paritaire des APEI

d'Aix-les-Bains et de Chambéry, cette conférence était destinée aux familles des personnes accueillies dans les établissements de l'association.

Prises dans des situations complexes, même pour de simples actes de la vie quotidienne, les familles ont souhaité inviter des spécialistes afin de s'informer, de se former et d'acquérir

des compétences dans le but de devenir actrices à part entière dans la résolution des problèmes qu'elles rencontrent.

Ce cadre juridique permet aux associations, aux juges et aux familles d'accompagner au mieux les majeurs protégés dans leur prise de décision concernant leur quotidien, leur santé, leur patrimoine.

Tous les acteurs présents étaient motivés par une envie de mieux se connaître, d'appréhender la réalité de chacun pour mieux fonctionner ensemble au quotidien. Tout cela dans l'objectif partagé de protéger et de respecter au mieux les volontés des personnes en situation de handicap.

Nicolas RENAUD